

Budget primitif 2015

Budgets annexes – état annexe

Conseil municipal du 23 février 2015



Annexe à la délibération n° E014

BUDGET PRIMITIF 2015

BUDGETS ANNEXES - ÉTAT ANNEXE

	PAGES		PAGES
BA 04 - STATIONNEMENT (M42)	1	BA 15 - TEISSEIRE-JEUX OLYMPIQUES (M14)	39
A 1.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)	3	A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)	41
A 1.3 - Répartition des emprunts par structure de taux	7	A 2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux	43
A 1.4 - Typologie de la répartition de l'encours	8	A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	44
A 1.5 - Détail des opérations de couverture	9		
A 3.1 - État des provisions	11	BA 16 - MISTRAL-EAUX CLAIRES (M14)	45
B 2.1 - Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	12	A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)	47
		A 2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux	49
BA 12 - ACTIVITES ECONOMIQUES (M40)	13	A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	50
A 1.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)	15	A 2.5 - Détail des opérations de couverture	51
A 1.3 - Répartition des emprunts par structure de taux	17		
A 1.4 - Typologie de la répartition de l'encours	18	BA 18 - CUISINE CENTRALE (M14)	53
A 1.5 - Détail des opérations de couverture	19	A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)	55
B 2.1 - Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	21	A 2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux	57
		A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	58
BA 13 - LOCAUX CULTURELS (M40)	23	C 1 - État du personnel	59
A 1.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)	25		
A 1.3 - Répartition des emprunts par structure de taux	27	AMORTISSEMENTS	63
A 1.4 - Typologie de la répartition de l'encours	28	A 3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	65
B 2.1 - Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	29		
BA 14 - SELF CLEMENCEAU (M14)	31		
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)	33		
A 2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux	35		
A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	36		
C 1 - État du personnel	37		

STATIONNEMENT

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					77 214 650,60									
1641 Emprunts en euros (Total)					73 996 575,97									
19725 / 479730	EMPRUNTS C.D.C.-PRETS DIRECTS	02/12/1997	18/12/1997	01/01/1999	341 485,80	F		5,00	5,02	EUR	A	P	O	A-1
19816 / 1504942/Anc1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	24/12/1998	28/12/1999	2 789 817,02	F		4,85	0,00	EUR	A	P	O	A-1
19817 / 1504942/Anc1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	24/12/1998	28/12/1999	716 510,38	F		4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1
20029 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	20/11/2000	15/12/2000	01/03/2001	6 460 587,70	C	Taux fixe 5,5% à barrière 6,5% sur Euribor03M	5,50	5,70	EUR	T	X	O	B-1
21011 / MON190035EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	26/10/2001	01/12/2001	01/03/2002	12 274 685,73	C	Taux fixe 4,94% à barrière 6% sur Euribor 03M	4,94	5,12	EUR	T	P	O	B-1
23003 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	24/07/2003	25/07/2003	25/04/2004	7 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,45	3,49	EUR	A	P	O	A-1
24007 / 45 6000365 92u	CREDIT FONCIER	30/11/2004	13/12/2004	28/02/2005	3 771 083,00	F		4,29	4,36	EUR	T	X	O	A-1
25043 / 1504942/Anc1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	28/12/2005	28/12/2005	743 575,72	F		4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1
25044 / 1504942/Anc1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	28/12/2005	28/12/2006	184 047,94	F		4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1
27010 / mis253689eur/0268146	DEXIA CREDIT LOCAL (BEI)	26/11/2007	27/12/2007	01/12/2008	8 000 000,00	V	EURIBOR12M	4,77	1,18	EUR	A	X	O	A-1
27013 / mis253689eur/0268146	DEXIA CREDIT LOCAL (BEI)	26/11/2007	27/12/2007	01/12/2008	100 000,00	V	EURIBOR12M	4,77	1,18	EUR	A	P	O	A-1
27017 / mis253689eur/0268146	DEXIA CREDIT LOCAL (BEI)	26/11/2007	27/12/2007	01/12/2008	239 141,25	V	EURIBOR12M	4,77	1,18	EUR	A	P	O	A-1
28004 / 17485	SOCIETE GENERALE	27/05/2008	05/08/2008	05/02/2010	10 000 000,00	V	TAG06M	3,64	0,79	EUR	S	C	O	A-1
28008 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	20/11/2000	01/09/2008	01/12/2008	1 669 732,45	C	Taux fixe 5,5% à barrière 6,5% sur Euribor03M	5,50	5,70	EUR	T	P	O	B-1
28010 / mis243842eur	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	23/11/2006	01/01/2008	01/01/2009	1 372 561,15	V	EURIBOR12M	4,81	1,37	EUR	T	X	O	A-1
28011 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	30/08/2008	30/11/2008	1 736 184,28	F		4,22	4,29	EUR	T	X	O	A-1
28012 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	30/08/2008	30/11/2008	293 233,38	F		4,22	4,29	EUR	T	X	O	A-1
28013 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	30/08/2008	30/11/2008	123 780,72	F		4,22	4,29	EUR	T	X	O	A-1
28025 / 1504942/Anc1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	15/02/2008	28/12/2008	93 895,13	F		4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1
28026 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	15/02/2008	29/02/2008	426 517,25	F		4,22	4,39	EUR	T	X	O	A-1
28032 / 16849	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	15/02/2008	30/07/2008	401 481,88	V	TAG06M	4,40	0,67	EUR	S	P	O	A-1
28034 / mis253689eur/0268146	DEXIA CREDIT LOCAL (BEI)	26/11/2007	27/12/2007	01/12/2008	48 320,91	V	EURIBOR12M	4,77	0,82	EUR	A	P	O	A-1
30001 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/06/2010	25/10/2010	15/10/2011	1 072 199,00	V	TAM	1,40	2,61	EUR	A	P	O	A-1
30004 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/06/2010	26/10/2010	15/10/2011	30 000,00	V	TAM	1,34	2,61	EUR	A	P	O	A-1
30005 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/06/2010	26/10/2010	15/10/2011	450 000,00	V	TAM	1,34	2,61	EUR	A	P	O	A-1
30033 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	24/07/2003	25/04/2010	25/04/2011	5 942 883,53	V	EURIBOR12M	1,45	2,53	EUR	A	P	O	A-1
30035 / 16849	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	30/07/2010	30/01/2011	714 851,75	V	TAG06M	0,56	0,28	EUR	S	X	O	A-1
33017 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	30/12/2013	01/07/2014	318 572,00	V	EURIBOR03M+1,76	2,07	2,02	EUR	T	C	O	A-1
33018 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	01/04/2014	01/07/2014	1 400 000,00	V	EURIBOR03M+1,76	2,07	2,01	EUR	T	C	O	A-1
33019 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	01/04/2014	01/07/2014	1 730 742,00	V	EURIBOR03M+1,76	2,07	2,01	EUR	T	C	O	A-1
33020 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	01/04/2014	01/07/2014	63 205,00	V	EURIBOR03M+1,76	2,07	2,01	EUR	T	C	O	A-1
33021 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	30/12/2013	01/07/2014	1 487 481,00	V	EURIBOR03M+1,76	2,07	2,01	EUR	T	C	O	A-1
34022 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	01/04/2014	01/07/2014	1 000 000,00	V	EURIBOR03M+1,76	2,07	2,01	EUR	T	C	O	A-1
34023 / MIN281360EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	15/12/2013	01/04/2014	01/07/2014	1 000 000,00	V	EURIBOR03M+1,76	2,07	2,01	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					3 218 074,63									
25014 / 27.12.05calyon4.5M€	CREDIT AGRICOLE - CIB	15/10/2005	21/12/2006	02/04/2026	1 000 000,00	V	TAG12M	3,28	0,61	EUR	A	C	O	A-1
28001 / 27.12.05calyon4.5M€	CREDIT AGRICOLE - CIB	15/10/2005	08/04/2008	08/10/2008	2 218 074,63	V	TAG03M	4,15	0,95	EUR	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					77 214 650,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		6 555 464,88		50 347 842,59					2 650 831,36	1 512 781,45	99 524,44	225 467,25
1641 Emprunts en euros (Total)		5 631 267,17		48 423 644,88					2 465 991,80	1 406 395,58	45 926,11	224 867,82
19725 / 479730	N	0,00		97 165,16	3,00	F		5,00	22 543,44	4 858,26	0,00	3 731,09
19816 / 1504942/Anc1084068	N	0,00		489 726,63	8,99	F		4,85	44 688,47	23 751,74	0,00	179,87
19817 / 1504942/Anc1084068	N	0,00		358 325,00	8,99	F		4,85	32 697,81	17 378,76	0,00	131,61
20029 / MPH016134EUR	N	0,00		4 387 289,22	13,92	C	Taux fixe 5,5% à barrière 6,5% sur EURIBOR03M	5,50	216 201,73	244 652,32	0,00	19 329,90
21011 / MON190035EUR	N	0,00		5 725 445,86	6,92	C	Taux fixe 4,94% à barrière 6% sur EURIBOR03M	4,94	701 177,94	273 696,51	0,00	20 913,05
23003 / ar013294	O	206 199,75	B-1	206 199,75	23,31	C	Taux fixe 2,85% à barrière 5,5% sur EURIBOR12M	2,85	5 399,08	11 414,02	1 681,67	3 608,72
24007 / 45 6000365 92u	N	0,00		2 998 305,29	19,91	F		4,29	96 989,28	127 080,84	0,00	10 838,37
25043 / 1504942/Anc1084068	N	0,00		449 845,98	8,99	F		4,85	41 049,27	21 817,53	0,00	165,22
25044 / 1504942/Anc1084068	N	0,00		111 344,69	8,99	F		4,85	10 160,41	5 400,22	0,00	40,90
27010 / mis253689eur/0268146	N	0,00		5 878 091,59	12,91	V	EURIBOR01M	0,01	353 530,34	595,98	0,00	47,57
27013 / mis253689eur/0268146	N	0,00		73 476,09	12,91	V	EURIBOR01M	0,01	4 419,14	7,42	0,00	0,59
27017 / mis253689eur/0268146	N	0,00		175 711,80	12,91	V	EURIBOR01M	0,01	10 567,95	17,78	0,00	1,42
28004 / 17485	N	0,00		8 450 000,00	9,10	V	TAG06M +0,34	0,50	100 000,00	42 252,41	0,00	17 122,33
28008 / MPH016134EUR	N	0,00		1 304 425,89	13,92	C	Taux fixe 5,5% à barrière 6,5% sur EURIBOR03M	5,50	64 280,96	72 739,86	0,00	5 747,15
28010 / mis243842eur	N	0,00		1 194 785,74	22,00	V	EURIBOR03M+0,06	0,27	33 637,27	3 166,28	0,00	792,29
28011 / 45 2900074 92n	N	0,00		1 374 506,39	14,91	F		4,22	67 191,93	56 950,15	0,00	4 804,01
28012 / 45 2900074 92n	N	0,00		232 147,50	14,91	F		4,22	11 348,44	9 618,60	0,00	811,37
28013 / 45 2900074 92n	N	0,00		97 994,93	14,91	F		4,22	4 790,44	4 060,24	0,00	342,50
28025 / 1504942/Anc1084068	N	0,00		61 333,31	8,99	F		4,85	5 596,77	2 974,67	0,00	22,53
28026 / 45 2900074 92n	N	0,00		330 552,16	14,91	F		4,22	16 158,86	13 695,82	0,00	1 155,30
28032 / 16849	N	0,00		294 638,47	12,08	V	TAG6M + 0,015	0,18	18 856,66	524,91	0,00	211,09
28034 / mis253689eur/0268146	N	0,00		36 738,06	12,91	V	EURIBOR01M	0,01	2 209,57	3,77	0,00	0,30
30001 / 102210	N	0,00		874 480,79	15,79	F		2,72	50 671,44	24 116,24	0,00	4 809,34
30004 / 102210	N	0,00		24 467,87	15,79	F		2,72	1 417,78	674,77	0,00	134,56
30005 / 102210	N	0,00		367 018,03	15,79	F		2,72	21 266,71	10 121,54	0,00	2 018,47
30033 / ar013294	O	5 425 067,42	B-1	5 425 067,42	23,31	C	Taux fixe 2,85% à barrière 5,5% sur EURIBOR12M	2,85	142 048,52	300 300,08	44 244,44	94 944,66
30035 / 16849	N	0,00		579 561,26	12,08	V	TAG06M +0,015	0,18	37 091,59	1 032,51	0,00	415,22
33017 / MIN281360EUR	N	0,00		310 607,70	19,25	V	EURIBOR03M +1,76	1,97	15 928,60	6 075,28	0,00	1 481,29
33018 / MIN281360EUR	N	0,00		1 365 000,00	19,25	V	EURIBOR03M +1,76	1,97	70 000,00	26 698,47	0,00	6 509,68
33019 / MIN281360EUR	N	0,00		1 687 473,44	19,25	V	EURIBOR03M +1,76	1,97	86 537,12	33 005,83	0,00	8 047,55
33020 / MIN281360EUR	N	0,00		61 624,88	19,25	V	EURIBOR03M +1,76	1,97	3 160,24	1 205,34	0,00	293,89
33021 / MIN281360EUR	N	0,00		1 450 293,98	19,25	V	EURIBOR03M +1,76	1,97	74 374,04	28 366,77	0,00	6 916,44
34022 / MIN281360EUR	N	0,00		975 000,00	19,25	V	EURIBOR03M +1,76	1,97	50 000,00	19 070,33	0,00	4 649,77

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
34023 / MIN281360EUR	N	0,00		975 000,00	19,25	V	EURIBOR03M +1,76	1,97	50 000,00	19 070,33	0,00	4 649,77
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		924 197,71		1 924 197,71					184 839,56	106 385,87	53 598,33	599,43
25014 / 27.12.05calyon4.5M€	N	0,00		1 000 000,00	15,25	V	TAG06M +0,0395	0,15	0,00	1 469,00	0,00	363,17
28001 / 27.12.05calyon4.5M€	O	924 197,71	F-6	924 197,71	4,77	C	4,2%+Max(0;EURUSD-EURCHF-5,25%)	4,20	184 839,56	104 916,87	53 598,33	236,26
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		6 555 464,88		50 347 842,59					2 650 831,36	1 512 781,45	99 524,44	225 467,25

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	
A1.3	

A1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
20029 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	6 460 587,70	4 387 289,22	1	28,00		Taux fixe 5,5% à barrière 6,5% sur EURIBOR03M	Taux fixe 5,5% à barrière 6,5% sur EURIBOR03M	1 457 616,66		5,50	244 652,32	0,00	9,07
21011 / MON190035EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	12 274 685,73	5 725 445,86	1	20,00		Taux fixe à 4,94% à barrière 6% sur EURIBOR03M	Taux fixe à 4,94% à barrière 6% sur EURIBOR03M	1 004 924,78		4,94	273 696,51	0,00	11,83
23003 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	7 000 000,00	206 199,75	1	35,00		2,63	2,63	0,00	Taux fixe 2,85% à barrière 5,5% sur EURIBOR12M	2,85	169 034,83	45 926,11	0,43
28008 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	1 669 732,45	1 304 425,89	1	20,25		Taux fixe 5,5% à barrière 6,5% sur EURIBOR03M	Taux fixe 5,5% à barrière 6,5% sur EURIBOR03M	433 377,77		5,50	72 739,86	0,00	2,70
30033 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	5 942 883,53	5 425 067,42	1	28,00		2,63	2,63	0,00	Taux fixe 2,85% à barrière 5,5% sur EURIBOR12M	2,85	306 291,04	45 926,11	11,21
TOTAL B		33 347 889,41	17 048 428,14						2 895 919,21			1 066 414,56	91 852,22	35,23
Option d'échange C														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
28001 / 27.12.05calyon4.5ME	CREDIT AGRICOLE - CIB	2 218 074,63	924 197,71	6	12,00		TAG06M + 0,0395	TAG06M + 0,0395	0,00	Taux fixe 4,2% à barrière -0.0525 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (4.2%/1/-0.0525)	11,06	104 916,87	53 598,33	1,91
TOTAL F		2 218 074,63	924 197,71						0,00			104 916,87	53 598,33	1,91
TOTAL GENERAL		35 565 964,04	17 972 625,85						2 895 919,21			1 171 331,43	145 450,55	37,14

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	30 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	64,30 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	32 375 216,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	5 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	33,86 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	17 048 428,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	1 produit
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	1,84 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	924 197,71 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2015	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		6 555 464,88					8 571 678,96					0,00	0,00	0,00
2300-D100470625	23003-ar013294	206 199,75	25/04/2038	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	SWAP	TAUX	225 881,25	25/10/2010	25/04/2023	A	0,00	0,00	0,00	0,00
2300-D100470625	30033-ar013294	5 425 067,42	25/04/2038	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	SWAP	TAUX	5 942 883,53	25/10/2010	25/04/2023	A	0,00	0,00	0,00	0,00
18-945154DE	28001-27.12.05calyon4.5M€	924 197,71	08/10/2019	DEPFA BANK	SWAP	TAUX	2 402 914,18	29/12/2006	30/12/2019	A	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)							0,00							
Taux complexe (total)(2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
TOTAL		6 555 464,88					8 571 678,96				0,00	0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/6688	Produits c/7688	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						1 799 170,52	1 288 238,36		
2300-D100470625	23003-ar013294	Taux fixe 2,85% à barrière 5,5% sur EURIBOR12M	2,85	E12M-POST	0,80	28 018,07	15 345,92	A-1	B-1
2300-D100470625	30033-ar013294	Taux fixe 4.2% à barrière -0.0525 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (4.2%/1/-0.0525)	2,85	E12M-POST	0,80	737 148,84	403 747,69	A-1	B-1
18-945154DE	28001-27.12.05calyon4.5M€		11,06	TF ALTER	5,72	1 034 003,61	869 144,75	A-1	F-6
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00		
TOTAL						1 799 170,52	1 288 238,36		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A 3.1

A 3.1- ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de Constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2015	Montant total des provisions constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/2015
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques	600 000,00 €	01/01/2013	1 100 000,00 €	1 700 000,00 €		
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B 2.1

B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2015	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2015)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2015) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 (2)	RESTE A FINANCER DE L'EXERCICE 2016	RESTES A FINANCER (EXERCICES AU- DELA DE 2016)
Construction du pavillon de la mobilité Cambridge - ZAC Presqu'île	13 697 210,00 €	-	13 697 210,00 €	390 121,50 €	4 879 380,00 €	8 045 504,00 €	382 204,50 €
Parkings silos Villeneuve	11 624 476,64 €	- €	11 624 477,00 €	10 114 137,26 €	970 878,00 €	- €	539 461,74 €

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

ACTIVITES ECONOMIQUES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	
A1.2	

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					53 731 981,14									
1641 Emprunts en euros (Total)					43 788 730,78									
37 /		01/06/2015	01/09/2015	01/12/2015	1 160 000,00	F		2,25	2,30	EUR	T	C	N	
19938 / MPH267581EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	02/12/1999	10/12/1999	01/02/2001	2 347 714,87	V	EURIBOR12M +0,1	4,59	2,89	EUR	A	P	O	A-1
19942 / MPH267581EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	02/12/1999	10/12/1999	01/02/2001	701 265,48	V	EURIBOR12M +0,1	4,59	2,88	EUR	A	P	O	A-1
22012 / MPH206448EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	24/12/2002	27/12/2002	01/01/2004	1 500 000,00	F	Taux fixe 3,73%	3,73	2,58	EUR	A	P	O	A-1
23005 / 005516201	CAISSE AGRICOLE SUD RHON.AL.P.	19/08/2003	22/10/2003	22/01/2004	2 626 712,00	F	4,05	3,73	4,11	EUR	T	X	O	A-1
24009 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	13/12/2004	28/02/2005	780 867,60	F	4,22	4,22	4,29	EUR	T	P	O	A-1
25002 / 15915/10ME	SOCIETE GENERALE	01/11/2005	27/10/2005	27/10/2006	600 470,00	V	EURIBOR12M +0,04	2,47	2,13	EUR	A	C	O	A-1
25045 / 1504942/Anc1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	28/12/2005	28/12/2006	467 670,20	F		4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1
25048 / conv.16.12.05	CREDIT AGRICOLE - CIB	16/12/2005	20/12/2005	20/04/2006	9 395 351,43	F		3,81	3,86	EUR	A	C	O	A-1
26003 / mis243842eur	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	23/11/2006	11/12/2006	01/01/2008	3 496 393,00	V	EURIBOR12M +0,06	3,90	1,55	EUR	T	X	O	A-1
26007 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	29/01/2007	1 589 719,35	V	EURIBOR06M +0,015	3,60	1,03	EUR	S	X	O	A-1
26010 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2010	494 440,82	V	EURIBOR12M +0,0175	3,60	1,41	EUR	A	P	O	A-1
27002 / 200725 03CM	CREDIT MUTUEL SUD EST	02/05/2007	01/01/2007	30/06/2008	248 680,27	F		4,30	4,31	EUR	A	P	O	A-1
27003 / 200725 02CM	CREDIT MUTUEL SUD EST	02/05/2007	01/01/2007	30/06/2008	446 905,64	F		4,25	4,26	EUR	A	P	O	A-1
27021 / 005516201	CAISSE AGRICOLE SUD RHON.AL.P.	19/08/2003	22/10/2007	22/01/2008	434 133,62	F		4,05	4,11	EUR	T	X	O	A-1
29005 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	149 686,84	V	EURIBOR12M +0,65	1,89	1,66	EUR	A	C	O	A-1
30002 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/06/2010	26/10/2010	15/10/2011	2 432 213,00	V	TAG12M +0,06	1,34	2,61	EUR	A	P	O	A-1
31004 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	553 423,00	V	EURIBOR03M +0,9	1,79	1,06	EUR	T	X	O	A-1
31009 / min275738eur	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	14/06/2010	13/03/2012	01/04/2012	6 000 000,00	V	EURIBOR12M +1,01	3,49	1,29	EUR	T	X	O	A-1
32006 / V.Grenoble2012-2022	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	3 083 696,23	F		3,98	4,21	EUR	T	X	O	A-1
32008 / 9016057/3690670	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	23/05/2012	25/07/2012	25/10/2012	3 139 387,43	F		4,22	4,29	EUR	T	X	O	A-1
34036 /	LA BANQUE POSTALE	12/12/2014	17/12/2014	01/10/2015	2 140 000,00	F		2,14	2,16	EUR	T	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					9 943 250,36									
29010 / xu00312333	CREDIT AGRICOLE - CIB	24/12/2009	29/12/2009	20/10/2010	9 943 250,36	V	EURIBOR12M +0,3	1,54	0,83	EUR	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					53 731 981,14									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et Dettes au 01/01/2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		300 239,00		39 483 808,18					2 823 978,25	795 644,54	1 908,64	274 427,91
1641 Emprunts en euros (Total)		300 239,00		30 683 807,88					2 383 978,23	750 944,21	1 908,64	265 983,97
37 /	N	0,00		0,00	15,00	F		2,25	53 333,34	18 148,33	0,00	2 932,22
19938 / MPH267581EUR	N	0,00		897 791,06	5,08	V	EURIBOR12M +0,1	0,72	136 526,04	6 544,77	0,00	5 087,06
19942 / MPH267581EUR	N	0,00		278 281,54	5,08	V	EURIBOR12M +0,1	0,72	40 780,51	2 028,63	0,00	1 587,07
22012 / MPH206448EUR	N	0,00		855 525,02	8,00	V	EURIBOR12M +0,08	0,62	77 587,63	5 377,93	0,00	4 890,20
23005 / 005516201	N	0,00		862 010,36	3,81	F		4,05	202 656,83	31 859,41	0,00	5 118,23
24009 / 45 2900074 92n	N	0,00		561 416,93	14,91	F		4,22	27 444,55	23 261,29	0,00	1 962,20
25002 / 15915/10M€	O	300 239,00	C-1	300 239,00	9,65	C	Taux fixe annuable à 4,22% (exercé à partir du 27/10/2008)	4,22	33 359,00	13 037,09	1 908,64	2,12
25045 / 1504942/Anc1084068	N	0,00		282 929,54	8,99	F		4,85	25 817,85	13 722,08	0,00	103,92
25048 / conv.16.12.05	N	0,00		6 803 100,94	15,30	F		3,81	315 403,39	262 453,24	0,00	174 982,68
26003 / mis243842eur	N	0,00		2 986 964,80	22,00	V	EURIBOR03M +0,06	0,27	84 093,20	7 915,71	0,00	1 980,73
26007 / 16849	N	0,00		1 126 641,89	12,08	V	TAG06M +0,015	0,18	72 104,43	2 007,16	0,00	807,18
26010 / 16848	N	0,00		366 637,29	12,16	V	EURIBOR03M +0,0175	0,19	21 569,55	669,89	0,00	60,95
27002 / 200725 03CM	N	0,00		131 701,64	5,49	F		4,30	19 706,40	5 663,17	0,00	2 421,28
27003 / 200725 02CM	N	0,00		186 579,62	3,49	F		4,25	43 774,40	7 929,63	0,00	3 051,47
27021 / 005516201	N	0,00		180 493,93	3,81	F		4,05	42 433,77	6 670,95	0,00	1 071,69
29005 / 0904577	N	0,00		99 791,24	9,92	V	EURIBOR12M +0,65	1,15	9 979,12	1 147,60	0,00	86,07
30002 / 102210	N	0,00		1 983 702,24	15,79	F		2,72	114 944,83	54 706,10	0,00	10 909,67
31004 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		502 550,75	17,95	V	EURIBOR03M +0,9	0,98	18 540,88	5 818,84	0,00	248,39
31009 / min275738eur	N	0,00		5 127 260,01	11,50	V	EURIBOR03M +1,01	1,22	398 474,97	61 426,28	0,00	14 707,05
32006 / V.Grenoble2012-2022	N	0,00		2 466 956,95	7,83	F		3,98	308 369,64	94 869,44	0,00	14 636,82
32008 / 9016057/3690670	N	0,00		2 543 233,13	7,56	F		4,22	283 577,90	102 876,06	0,00	17 482,20
34036 /	N	0,00		2 140 000,00	20,50	F		2,14	53 500,00	22 810,61	0,00	1 854,76
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		8 800 000,30					440 000,02	44 700,33	0,00	8 443,94
29010 / xu00312333	N	0,00		8 800 000,30	20,80	V	EURIBOR03M +0,3	0,50	440 000,02	44 700,33	0,00	8 443,94
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		300 239,00		39 483 808,18					2 823 978,25	795 644,54	1 908,64	274 427,91

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).
 (12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688.
 (16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7686.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
25002 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	600 470,00	300 239,00	1	17,83		TAG01M +0,07	TAG01M +0,07	0,00	Taux fixe annuable à 4,22%	4,21	13 037,09	1 908,64	0,80
TOTAL C		600 470,00	300 239,00						0,00			13 037,09	1 908,64	0,80
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		600 470,00	300 239,00						0,00			13 037,09	1 908,64	0,80

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	22 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	99,24 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	39 183 569,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,76 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	300 239,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2015	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		300 239,00					300 239,00				0,00	0,00	0,00
291- Taux complexe (total)(2)	25002-15915/10M€	300 239,00	27/08/2024	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	SWAP	TALUX	300 239,00	29/10/2007	27/10/2023	A	0,00	0,00	0,00
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
TOTAL		300 239,00					300 239,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						142 559,81	79 081,14		
291-	25002-15915/10M€	Taux fixe annulable à 4,22%	4,22	EURIBOR12M	0,63	142 559,81	79 081,14	A-1	C-1
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00		
TOTAL						142 559,81	79 081,14		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B 2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2015	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2015)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2015) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 (2)	RESTE A FINANCER DE L'EXERCICE 2016	RESTES A FINANCER (EXERCICES AU-DELA DE 2016)
Cémoi : Travaux de rénovation	6 329 288 €	- €	6 329 288 €	6 329 288 €	Autorisation de programme clôturée par le CM du 21 juillet 2014		
Cémoi : Aménagement intérieur des locaux	850 000 €	- 62 313 €	787 687 €	707 687 €	80 000 €	- €	- €
Alpexpo : Programme de travaux d'investissement	11 800 000 €	- €	11 800 000 €	10 751 783 €	500 000 €	548 217 €	- €

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

LOCAUX CULTURELS

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					23 196 305,63									
1641 Emprunts en euros (Total)					23 196 305,63									
22016 / 1015167	EMPRUNTS C.D.C.-PRETS DIRECTS	19/12/2002	27/12/2002	01/01/2004	4 177 805,00	V	LIVRET A	3,25	2,65	EUR	A	P	O	A-1
26011 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	1 923 444,60	V	EURIBOR12M	3,60	1,40	EUR	A	P	O	A-1
28014 / 5520818L	CREDIT FONCIER	30/06/2005	30/07/2008	30/07/2009	300 593,03	F		3,58	3,67	EUR	A	P	O	A-1
28015 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	375 489,00	C	Taux fixe annulable de 4.20%	4,20	4,32	EUR	T	P	O	C-1
28016 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	2 300 000,00	C	Taux fixe annulable de 4.20%	4,20	4,32	EUR	T	P	O	C-1
28017 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	376 641,00	C	Taux fixe annulable de 4.20%	4,20	4,33	EUR	T	P	O	C-1
31005 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	340 513,00	V	EURIBOR03M	1,79	1,06	EUR	T	X	O	A-1
32007 / V.Grenoble2012-2022	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	741 820,00	F		3,98	4,10	EUR	T	C	O	A-1
34033 / Grenoble 2014-2039	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	01/08/2014	31/12/2014	30/03/2015	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,51	1,54	EUR	T	C	O	A-1
34034 / Grenoble 2014-2039	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	01/08/2014	31/12/2014	30/03/2015	3 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,51	1,54	EUR	T	C	O	A-1
34035 / Grenoble 2014-2039	Grenoble 2014-2039	01/08/2014	31/12/2014	30/03/2015	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,51	1,54	EUR	T	C	O	A-1
34037 /	LA BANQUE POSTALE	12/12/2014	17/12/2014	01/10/2015	1 660 000,00	F		2,14	2,16	EUR	T	C	O	A-1
38 /		01/06/2015	01/09/2015	01/12/2015	1 000 000,00	F		3,25	3,34	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					23 196 305,63									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	
	A1.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	7,00	8,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		#####					978 683,43	417 329,95	0,00	92 736,17
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		#####					978 683,43	417 329,95	0,00	92 736,17
22016 / 1015167	N	0,00		2 685 469,24	13,00	V	LIVRET A	2,50	162 568,98	67 136,73	0,00	63 072,51
26011 / 16848	N	0,00		1 426 271,01	12,40	V	EURIBOR3M	0,19	83 908,54	2 605,93	0,00	237,10
28014 / 5520818L	N	0,00		240 125,33	15,58	F		3,58	11 377,70	8 596,49	0,00	3 434,90
28015 / 200810001	N	0,00		295 582,08	13,84	C	aux fixe annulable de 4.20%	4,20	15 530,51	12 325,80	0,00	1 934,82
28016 / 200810001	N	0,00		1 810 542,32	13,84	C	aux fixe annulable de 4.20%	4,20	95 129,63	75 499,81	0,00	11 851,45
28017 / 200810001	N	0,00		296 488,86	13,84	C	aux fixe annulable de 4.20%	4,20	15 578,15	12 363,62	0,00	1 940,76
31005 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		309 212,05	17,95	V		0,98	11 407,92	3 580,25	0,00	152,83
32007 / V Grenoble2012-2022	N	0,00		593 456,00	7,83	F	EURIBOR03M	3,98	74 182,00	22 821,98	0,00	3 521,06
34033 / Grenoble 2014-2039	N	0,00		2 000 000,00	24,99	V	EURIBOR03M	1,51	80 000,00	30 114,84	0,00	81,54
34034 / Grenoble 2014-2039	N	0,00		3 000 000,00	24,99	V	EURIBOR03M	1,51	120 000,00	45 172,26	0,00	122,30
34035 / Grenoble 2014-2039	N	0,00		5 000 000,00	24,99	V	EURIBOR03M	1,51	200 000,00	75 287,10	0,00	203,84
34037 /	N	0,00		1 660 000,00	20,50	F		2,14	41 500,00	17 694,21	0,00	1 438,74
38 /	N	0,00		0,00	20,00	F		3,25	67 500,00	44 130,93	0,00	4 744,32
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		19 317 146,89					978 683,43	417 329,95	7,00	92 744,17

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A1.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
28015 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	375 489,00	295 582,08	1	4,75		Taux fixe annuable de 4,20%	Taux fixe annuable de 4,20%	66 749,28		4,20	12 325,80	0,00	3,86
28016 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	2 300 000,00	1 810 542,32	1	4,75		Taux fixe annuable de 4,20%	Taux fixe annuable de 4,20%	408 862,22		4,20	75 499,81	0,00	23,65
28017 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	376 641,00	296 488,86	1	4,75		Taux fixe annuable de 4,20%	Taux fixe annuable de 4,20%	66 954,18		4,20	12 363,62	0,00	3,87
TOTAL C		3 052 130,00	2 402 613,26					542 565,68				100 189,23	0,00	31,38
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 052 130,00	2 402 613,26					542 565,68				100 189,23	0,00	31,38

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.4
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	

A2.4 - TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	10 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	87,56 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	16 914 533,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	3 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	12,44 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	2 402 613,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B 2.1

B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2015	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2015)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2015) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 (2)	RESTE A FINANCER DE L'EXERCICE 2016	RESTES A FINANCER (EXERCICES AU- DELA DE 2016)
Salle de musiques amplifiées	10 201 547 €	- 2 941 €	10 198 606 €	9 055 196 €	504 524 €	- €	638 886 €

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

SELF CLEMENCEAU

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					64 453,18									
1641 Emprunts en euros (Total)					64 453,18									
26013 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	22 921,18	V	EURIBOR12M	3,60	1,37	EUR	A	P	O	A-1
29007 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	25 000,00	V	EURIBOR12M	1,89	2,13	EUR	A	C	O	A-1
31006 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	16 532,00	V	EURIBOR03M	1,79	1,06	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					64 453,18									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		48 675,50					3 220,44	396,55	0,00	24,63
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		48 675,50					3 220,44	396,55	0,00	24,63
26013 / 16848	N	0,00		16 996,52	12,91	V	EURIBOR03M	0,19	999,91	31,06	0,00	2,83
29007 / 0904577	N	0,00		16 666,65	9,92	V	EURIBOR12M	1,15	1 666,67	191,67	0,00	14,38
31006 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		15 012,33	17,95	V	EURIBOR03M	0,98	553,86	173,82	0,00	7,42
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		48 675,50					3 220,44	396,55	0,00	24,63

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A														0,00
Barrière simple B														
TOTAL B														0,00
Option d'échange C														
TOTAL C														0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F														0,00
TOTAL GENERAL														0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2015
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.4
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	3 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	48 675,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C 1.1

à périmètre constant - cf. délibération du 15/12/2014, D016

C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinets		-	-	-	-	-	-
Directeur général des services	A			-			-
Directeur général adjoint des services	A			-			-
Directeur général des services techniques				-			-
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				-			-
Collaborateur de cabinet				-			-
Collaborateur de groupe d'élus				-			-
FILIERE ADMINISTRATIVE		1	-	1	1,0	-	1,0
Administrateur	A			-			-
Attaché	A			-			-
Rédacteur	B			-			-
Adjoint administratif	C	1	-	1	1,0	-	1,0
TECHNIQUE		13	-	13	11,8	-	11,8
Ingénieur	A	-	-	-	-	-	-
Technicien	B	1	-	1	-	-	-
Adjoint technique	C	10	-	10	8,8	-	8,8
Agent de maîtrise	C	2	-	2	3,0	-	3,0
SOCIALE		-	-	-	-	-	-
Conseiller socio-éducatif	A			-			-
Assistant socio-éducatif	B			-			-
Agent spécialisé des écoles maternelles	C			-			-
MEDICO-SOCIALE		-	-	-	-	-	-
Médecin	A			-			-
Psychologue	A			-			-
Infirmier en soins généraux	A			-			-
MEDICO-TECHNIQUE		-	-	-	-	-	-
Technicien paramédical de classe normale	B			-			-
SPORTIVE		-	-	-	-	-	-
Conseiller des APS	A			-			-
Educateur des APS	B			-			-
Opérateur des APS	C			-			-

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C 1.1

à périmètre constant - cf. délibération du 15/12/2014, D016

C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
CULTURELLE		-	-	-	-	-	-
Attaché de conservation du patrimoine	A			-			-
Bibliothécaire	A			-			-
Conservateur des bibliothèques	A			-			-
Conservateur du patrimoine	A			-			-
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	A			-			-
Professeur d'enseignement artistique	A			-			-
Assistant d'enseignement artistique	B			-			-
Assistant de conservation	B			-			-
Adjoint territorial du patrimoine	C			-			-
ANIMATION		-	-	-	-	-	-
Animateur	B			-			-
Adjoint territorial d'animation	C			-			-
POLICE MUNICIPALE		-	-	-	-	-	-
Directeur de police municipale	A			-			-
Chef service de police municipale	B			-			-
Agent police municipale	C			-			-
EMPLOIS NON CITES (5)		-	-	-	-	-	-
				-			-
				-			-
TOTAL GENERAL	-	14	-	14	12,8	-	12,8

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

TEISSEIRE - JEUX OLYMPIQUES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					460 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					460 000,00									
26014 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	460 000,00	V	EURIBOR12M +0,0175	3,60	1,37	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					460 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		341 098,85					20 067,08	1 010,04	0,00	66,73
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		341 098,85					20 067,08	1 010,04	0,00	66,73
26014 / 16848	N	0,00		341 098,85	12,91	V	EURIBOR03M	0,19	20 067,08	1 010,04	0,00	66,73
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		341 098,85					20 067,08	1 010,04	0,00	66,73

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A														0,00
Barrière simple B														
TOTAL B														0,00
Option d'échange C														
TOTAL C														0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F														0,00
TOTAL GENERAL														0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2015
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.4
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	

A2.4 - TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	341 098,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

MISTRAL - EAUX CLAIRES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		10 384,00		32 985,42					4 829,01	515,79	66,01	12,96
1641 Emprunts en euros (Total)		10 384,00		32 985,42					4 829,01	515,79	66,01	12,96
25006 / 15915/10M€	O	10 384,00	C-1	10 384,00	9,65	C	Taux fixe annuable à 4,22%	4,22	1 153,00	463,43	66,01	0,20
25012 / 248557ds 8836000M€	N	0,00		22 601,42	4,28	V	EURIBOR03M +0,04	0,24	3 676,01	52,36	0,00	12,76
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		18 455,00		32 985,42					4 829,01	515,79	66,01	12,96

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					60 716,06									
1641 Emprunts en euros (Total)					60 716,06									
25006 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	01/11/2005	27/10/2005	27/10/2006	20 761,00	V	EURIBOR12M+0,04	2,47	2,12	EUR	A	C	O	A-1
25012 / 248557ds 8836000M€	DEPFA BANK	22/12/2005	28/12/2005	18/04/2006	39 955,06	V	EURIBOR03M +0,04	2,54	1,28	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					60 716,06									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
25006 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	20 761,00	10 384,00	1	18,00		TAG01M + 0,07	TAG01M + 0,07	0,00	Taux fixe annulable à 4,22%	4,22	450,92	66,01	31,48
TOTAL C		20 761,00	10 384,00						0,00			450,92	66,01	31,48
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		20 761,00	10 384,00						0,00			450,92	66,01	31,48

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	68,52 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	22 601,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	31,48 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	10 384,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2015	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)											0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		10 384,00					10 384,00				0,00	0,00	0,00
292-	25006-15915/10ME	10 384,00	27/08/2024	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	SWAP	TAUX	10 384,00	29/10/2007	27/10/2023	A	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)											0,00	0,00	0,00
TOTAL		10 384,00					10 384,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)						4 929,56	2 734,53		
292-	25006-15915/10M€	Taux fixe annulable à 4,22%	4,22	EURIBOR12M +0,04	0,63	4 929,56	2 734,53	A-1	C-1
Taux complexe (total)(2)									
TOTAL						4 929,56	2 734,53		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

CUISINE CENTRALE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					5 159 884,08									
1641 Emprunts en euros (Total)					5 159 884,08									
26015 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	525 052,00	V	EURIBOR03M	3,60	1,37	EUR	T	P	O	A-1
28021 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	3 000 000,00	C	Taux fixe annuable à 4,20%	4,20	4,32	EUR	T	P	O	C-1
29006 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	591 932,08	V	EURIBOR12M	1,89	1,59	EUR	A	C	O	A-1
29008 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	1 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,89	1,58	EUR	A	C	O	A-1
31007 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	42 900,00	V	EURIBOR03M	1,79	1,06	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					5 159 884,08									

(1) Si un emprunt donné lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		3 851 157,59					254 553,12	111 845,25	0,00	16 457,75
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		3 851 157,59					254 553,12	111 845,25	0,00	16 457,75
26015 / 16848	N	0,00		389 336,11	12,91	V	EURIBOR12M	0,19	22 904,92	711,35	0,00	64,72
28021 / 200810001	N	0,00		2 361 576,94	13,84	C	faux fixe annuable à 4,20%	4,20	124 082,14	98 478,02	0,00	15 458,41
29006 / 0904577	N	0,00		394 621,38	9,92	V	EURIBOR12M	1,15	39 462,14	4 538,15	0,00	340,36
29008 / 0904577	N	0,00		666 666,65	9,92	V	EURIBOR12M	1,15	66 666,67	7 666,67	0,00	575,00
31007 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		38 956,51	17,95	V	EURIBOR03M	0,98	1 437,25	451,06	0,00	19,26
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		3 851 157,59					254 553,12	111 845,25	0,00	16 457,75

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	
	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
28021 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	3 000 000,00	2 361 576,94	1	4,75		Taux fixe annulable à 4,20%	Taux fixe annulable à 4,20%	533 298,33	Taux fixe annulable à 4,20%	4,20	98 478,02	0,00	13,85
TOTAL C		3 000 000,00	2 361 576,94					533 298,33				98 478,02	0,00	13,85
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 000 000,00	2 361 576,94					533 298,33				98 478,02	0,00	13,85

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	4 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	38,68 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	1 489 580,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	61,32 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	2 361 576,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C 1.1

à périmètre constant - cf. délibération du 15/12/2014, D016

C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinets		-	-	-	-	-	-
Directeur général des services	A			-			-
Directeur général adjoint des services	A			-			-
Directeur général des services techniques				-			-
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				-			-
Collaborateur de cabinet				-			-
Collaborateur de groupe d'élus				-			-
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	-	4	3,6	-	3,6
Administrateur	A			-			-
Attaché	A	1	-	1	1,0	-	1,0
Rédacteur	B			-			-
Adjoint administratif	C	3	-	3	2,6		2,6
TECHNIQUE		51	-	51	44,6	1,0	45,6
Ingénieur	A	1	-	1		1,0	1,0
Technicien	B	6	-	6	2,8	-	2,8
Adjoint technique	C	36	-	36	33,0		33,0
Agent de maîtrise	C	8	-	8	8,8		8,8
SOCIALE		-	-	-	-	-	-
Conseiller socio-éducatif	A			-			-
Assistant socio-éducatif	B			-			-
Agent spécialisé des écoles maternelles	C			-			-
MEDICO-SOCIALE		-	-	-	-	-	-
Médecin	A			-			-
Psychologue	A			-			-
Infirmier en soins généraux	A			-			-
MEDICO-TECHNIQUE		1	-	1	1,0	-	1,0
Technicien paramédical de classe normale	B	1	-	1	1,0	-	1,0
SPORTIVE		-	-	-	-	-	-
Conseiller des APS	A			-			-
Educateur des APS	B			-			-
Opérateur des APS	C			-			-

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C 1.1

à périmètre constant - cf. délibération du 15/12/2014, D016

C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
CULTURELLE		-	-	-	-	-	-
Attaché de conservation du patrimoine	A			-			-
Bibliothécaire	A			-			-
Conservateur des bibliothèques	A			-			-
Conservateur du patrimoine	A			-			-
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	A			-			-
Professeur d'enseignement artistique	A			-			-
Assistant d'enseignement artistique	B			-			-
Assistant de conservation	B			-			-
Adjoint territorial du patrimoine	C			-			-
ANIMATION		-	-	-	-	-	-
Animateur	B			-			-
Adjoint territorial d'animation	C			-			-
POLICE MUNICIPALE		-	-	-	-	-	-
Directeur de police municipale	A			-			-
Chef service de police municipale	B			-			-
Agent police municipale	C			-			-
EMPLOIS NON CITES (5)		-	-	-	-	-	-
				-			-
				-			-
TOTAL GENERAL	-	56	-	56	49,2	1,0	50,2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C 1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Emplois fonctionnels						
Emplois fonctionnels -						
Activité Physique et Sportive	A					
	B					
	B					
	C					
Activité Physique et Sportive -						
Administrative	A					
	A					
	A					
	A					
	B					
	B					
	B					
	C					
	C					
Administrative -						
Animation	B					
	B					
	B					
	C					
	C					
Animation -						
Culturelle	A					
	A					
	A					
	A					
	B					
	B					
	B					
	B					
	C					
Culturelle -						
Sanitaire et Sociale	A					
	A					
	A					
	B					
	C					
	C					
	C					
	C					

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C 1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Sanitaire et Sociale	-					
Technique	1	TECH : Technique	550		3° : article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Arrêté
	A					
	B					
	B					
	B					
	B					
	C					
	3	TECH : Technique	330		3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...)	Arrêté
	C					
	C					
	C					
Technique	4					
TOTAL GENERAL	4					

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme
 S : Social
 MS : Médico-Social
 MT : Médico-Technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Mission non rattachable à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépende de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

AMORTISSEMENTS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A3 – AMORTISSEMENTS METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			DELIBERATIONS
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Seuil d'amortissement à 100 % : 380 Euros			n° 81 du 16/12/1996 et n°28 du 17/12/2001
	NATURE	CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	DUREE	
Principe de l'amortissement linéaire sans prorata temporis :	2131	Constructions	50 ans	
l'amortissement est calculé à compter du début de l'exercice	203	Frais d'études et de recherche	5 ans	
suivant la date d'entrée en actif du bien, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même	205	Logiciels	2 ou 5 ans	
	208	Autres immobilisations incorporelles	1 an	
	2128	Agencements et aménagements de terrains	20 ans	
	2135	Aménagement des constructions	20 ans	
	2151	Réseaux de voirie	15 à 20 ans	
	2153	Réseaux divers	15 à 99 ans	
	2156	Matériel et outillage d'incendie	15 ans	n° 81 du 16/12/1996,
	2157	Matériel et outillage de voirie	5 ou 15 ans	n° 86 du 19/06/2006 (MC2)
	2158	Autres matériels et outillage	1 à 15 ans	n°9-E017 du 14/12/2009 (Cuisine Centrale)
	2181	Installations et agencements divers	10 ans	n° 63-E023 du 21/10/2013 (Stationnement)
	2182	Matériel de transport	2 à 10 ans	
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 à 8 ans	
	2184	Mobilier	2 à 10 ans	
	2188	Autres matériels	5 ou 10 ans	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	204	Organismes publics	15 ans	n° 14-E031 du 15/12/2008
	2042	Personnes de droit privé	5 ans	
AMORTISSEMENT FACULTATIF	NON			
		Nature :	Durée de l'étalement:	
		Subventions d'investissement transférables :	Durée d'amortissement du bien subventionné	
CHARGES A ETALER		Indemnités capitalisées :	Durée des emprunts de refinancement	
		Dépenses exceptionnelles :	5 ans	

